

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2020

Séance du 25 juin 2020

Date de convocation : 18 juin 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de MAUQUENCHY sous la présidence de **M. Pascal MARIETTE, Maire.**

Etaient présents : Mmes, Mrs, Sophie BIGNON, Marie FUMIERE, Pascal GODARD, Régis HELLOT, Philippe HAVE, Sophie LE DOUSSAL, Anne MARC, Pascal MARIETTE, Jean-Jacques OCTAU, Christian RIMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé avec pouvoir : M. Ronan LAMENISOT à M. Pascal MARIETTE

En Exercice : 11 Présents : 10 Pouvoir : 1 Votants : 11

Secrétaire de séance : M. Jean Jacques OCTAU

Ouverture de la séance à 19h30

M. PEYREFICHE, responsable de la trésorerie de FORGES-LES-EAUX est présenté aux membres du conseil et se propose d'expliquer le fonctionnement du Budget Primitif 2020. Il est ainsi proposer d'allouer une ligne de dépense d'investissement concernant les travaux effectués du logement communal.

Après explication et remerciements du conseil, M. PEYREFICHE part de la séance afin de nous laisser continuer l'ordre du jour.

M. Pascal MARIETTE procède ensuite à l'approbation du PV de la séance du 04 juin 2020.

M. Régis HELLOT demande si les modifications ont été faites suite aux observations de Mme Sophie BIGNON. Celles-ci ont bien été prises en compte.

➤ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

A la demande de M. Pascal GODARD, suite à l'intervention de M. Régis HELLOT il est demandé de ne pas envoyer de délibération par mail avant la date du conseil. Il est précisé que les mails doivent être signés du Maire et non du secrétaire de mairie.

I. DURÉE D'AMORTISSEMENT

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire, Pascal MARIETTE rappelle que les communes sont tenues d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement

la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Le conseil annule et remplace la délibération n° 2020-06

Décide à l'unanimité d'amortir

- pour les subventions d'équipement accordé aux personnes morales de droit public sur 15 ans
- pour les subventions d'équipements versées aux personnes morales de droit privé sur 5 ans

Conformément aux recommandations de l'instruction comptable M14

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption des durées d'amortissements citées ci-dessus.**

II. LES COMMISSIONS

Centre Communale d'Action Social (CCAS)

M. Le Maire donne lecture de l'article R. 123-7 du CGCT et précise cette composition : il prévoit que le conseil d'administration comprend en nombre égal au maximum huit membres élus et huit membres nommés. Il est décidé de nommer 4 membres du conseil municipal et 4 hors conseil.

Membres du conseil municipal

Pascal GODARD
Sophie BIGNON
Anne MARC
Christian RIMBERT

Membres hors conseil municipal

Alexandra LEGOFF
Maryline HERMAY
Odile LEFRANCOIS
Dominique ELIE

Commission Communale des Impôts Direct (CCID)

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président ; 6 commissaires.

Membres du conseil municipal

Pascal MARIETTE
Christian RIMBERT
Sophie LE DOUSSAL
Anne MARC

Jean-Jacques OCTAU
Marie FUMIERE
Philippe HAVE
Regis HELLOT
Sophie BIGNON
Ronan LAMENISOT
Pascal GODARD

Membres hors conseil municipal

François OUIN
Odile LEFRANCOIS
Daniel DEBURE
Vanessa HOUARD
Alexandra LEGOFF
Gilbert COURANT
Leontine HANIN
Magali BENARD
Alain MONTEIRO
Frederic ROSSET
Mallory JEN
Philippe GRIE

Commission des listes électorales

1 conseiller municipal dans l'ordre du tableau

Anne MARC

1 délégué du TGI hors conseil municipal

Marc LEFRANCOIS

1 délégué d'administration hors conseil municipal

Michel GRAIRE

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption des commissions**

**III. CONTRIBUTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
SCOLAIRE (SIR)**

M. le Maire propose d'inscrire au budget primitif la contribution au syndicat pour l'année.

Le montant de la participation 2020 : 1853.03 €

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption de la contribution au SIR**

IV. SUBVENTIONS 2020

M. le Maire fait part des subventions habituelles versées. Il est précisé que de nouvelles subventions furent demandées par l'association TOGOBAN ainsi que le C.L.I.C du Pays de Bray.

Mme Sophie BIGNON propose de financer l'association TOGOBAN par le biais du CCAS. Une aide de 50 euros sera donc financée par le CCAS.

ASSOCIATION	2020
Football club Sommery	130
Confrérie de Charité	100
Association Aide Rurale du Pays de Bray	100
Fondation du Patrimoine	50
Bibliothèque Sommery	150
Club de l'Espérance	200
Comité des Fêtes	500
Temps Libre	50
Coopérative Scolaire	200
Secours Populaire	50
ADMR	100
Association d'Éducation Populaire	100
Banque Alimentaire	100
C.L.I.C. du Pays de Bray (Nb habitants de + de 60 ans)	73
Divers	597
TOTAL	2500
CCAS	3500

➤ Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption des subventions

V. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES (FDL)

Monsieur le Maire expose les bases prévisionnelles. Les taux resteront inchangés pour l'année 2020

TAXES 2020			
	Taux	Base prévisionnelle	Produit attendu
Habitation	15.85%	246 800	39 118
Foncier bâti	19.15%	205 200	39 296
Foncier non bâti	38.21%	85 600	32 708
CFE	23.94%	31 900	7 637
TOTAL			118 759

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption du taux d'imposition des taxes directes locales

VI. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Le conseil municipal étudie les comptes de l'année 2019, M. le Maire laisse la place au doyen d'âge, M. Christian RIMBERT et M. le Maire sort de la salle.

M. Christian RIMBERT demande aux membres présents de statuer sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 et le Compte de Gestion 2019.

ACCEPTE :

- Le Compte Administratif 2019.

FONCTIONNEMENT 2019

Dépenses : 207 370.62 €

Recettes : 242 476.67 €

Excédent : 35 106.05 €

INVESTISSEMENT 2019

Dépenses : 34 403.66 €

Recettes : 8 867.90 €

Déficit : 25 535.76 €

Résultat de clôture 2019

Investissement : 44 567.47 €

Fonctionnement : 238 325.25 €

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption le compte administratif et le compte de gestion 2019**

VII. BUDGET PRIMITIF 2020 ET VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. Régis HELLOT précise que la date de clôture du budget est prévue au plus tard le 31 juillet et demande de le reporter à cette date et d'enlever la ligne budgétaire liées au logement communal. Celle-ci fera l'objet d'une décision modificative lors d'un prochain conseil.

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité le report du budget primitif 2020 ainsi que l'affectation du résultat lors prochain conseil municipal.**

QUESTIONS DIVERSES


SCOLAIRE

Mme Marie FUMIERE annonce que M. BAILLEUL prend la présidence du SIVOS de l'Abbaye et du Quesnay et qu'il confirme qu'il n'y aura pas de fermeture d'école.

RÉUNION DE TRAVAIL

M. Régis HELLOT demande si la réunion de travail du 04 juillet à 10h00 est toujours à l'ordre du jour. Celle-ci aura bien lieu et aura pour objet de vérifier les points importants par une visite des différents lieux de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, including names like 'Régis Hellot', 'Doussal', 'Jodan', and others, arranged in a row.